

## Dossier de demande d'adhésion au studio

*(Note : vous devez obligatoirement être adhérent à la MJC Picaud de Cannes ou à l'un de ses partenaires : MJC Ferme Giaume, MJC Ranguin, CRD Cannes)*

### 1/ Membres du groupe

>>Nom du groupe : .....

	NOM	Prénom	Numéro d'adhérent	Age	Fonction dans le groupe
1					
2					
3					
4					
5					
6					
7					
8					
9					

*Mettre une « \* » devant la case du responsable du groupe.*

### 2/ Coordonnées du responsable

>Téléphone :  
>e-mail :  
>Adresse :

### 7/ Informations complémentaires sur le groupe (style, niveau, scènes, objectifs, recherche artistique...)

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

### 3/ Adhésion choisie :

- MJC Picaud\*
- MJC Ranguin
- MJC Giaume
- CRD Cannes

### 8/ Enquête : comment avez-vous entendu parler du studio ?

.....  
.....  
.....

### 4/ Nombre d'heures souhaité (par session):

- 2 heures
- 3 heures
- Autre : .....

### 5/ Activité choisie

- Répétitions (6€l'heure)
- Enregistrement (10€l'heure)
- Mixage audio (devis).

### A fournir au dossier :

- Règlement intérieur signé et daté
- Règlement des sessions (voir tarifs)

### 6/ Créneau horaire / jour souhaité :

*Voir horaires d'ouverture dans le R.I ci-joint.*

.....  
.....

*\*tarifs en vigueur d'une cotisation à la MJC Picaud pour l'année 2013 : 8 euros pour les moins de 25 ans, 16 euros pour les autres usagers. 23€ pour les familles.*

## Règlement intérieur Studio de répétition – MJC Picaud - Cannes

### **OBJECTIFS & VALEURS DU STUDIO MJC PICAUD :**

- *Démocratiser les pratiques musicales,*
- *Accompagner les parcours de musiciens, de l'amateur au professionnel,*
- *Développer le lien social, dans une perspective d'épanouissement personnel et collectif,*
- *Valoriser les compétences et les initiatives des acteurs locaux par le partenariat et la complémentarité,*
- *Faciliter l'accès à la culture pour tous.*

### **Art 1 : Conditions d'inscription**

L'utilisation du studio est réservée aux groupes de musiques amplifiées, dans un but de répétition ou d'enregistrement de maquette audio, excluant toute autre activité et tout autre occupant.

Les utilisateurs autres que ceux relevant des publics des partenaires (Conservatoire, MJC Ranguin, MJC Giaume) doivent préalablement adhérer à la MJC Picaud\*.

Cette inscription implique l'acceptation du règlement intérieur ainsi que le règlement des réservations.

L'accueil de groupes composés uniquement de personnes mineures est accepté que sous la responsabilité de la MJC Picaud ou d'un des partenaires du dispositif. Le responsable est le garant financier et moral du groupe. Il assure l'autorité parentale. Une fiche spéciale est à remplir par le responsable (*voir annexe*).

### **Art 2 : Horaires d'ouverture**

Le studio est ouvert du mardi au samedi suivant les horaires indiqués ci-dessous :

Mardi 19h00 – 24h00

Mercredi 14h00 – 21h00

Jeudi 14h00 – 19h00 et 21h00 – 24h00

Vendredi 14h00 – 21h00

Samedi 14h00 – 19h00 et 21h00 – 24h00

Le studio est fermé 10 jours pendant les fêtes de fin d'année, 2 journées pour la fête de la musique et durant tout le mois d'août.

Le gérant s'autorise à fermer le local dans le cadre de son activité ou pour tout travaux ou aménagement. Il en prévient chaque utilisateur au moins une semaine à l'avance. Il s'autorise également à limiter la fréquence d'utilisation du studio à certains groupes si nécessaire, afin de permettre à un maximum de personnes d'utiliser le studio.

### **Art 3 : Respect des lieux et du voisinage**

Le studio de répétition est un bien collectif, que chaque utilisateur se doit de respecter pour le bien de tous.

Il s'agit donc de ne pas dégrader le bâtiment et de s'engager à laisser et maintenir les lieux et leurs abords en état de propreté.

Rappel de la loi (art.L.3511-7 al.1 du code la Santé Publique) : « Il est interdit de fumer dans les lieux affectés à un usage collectif ». Tout contrevenant s'expose à une amende de 68€. (art R.49 du Code le procédure pénale).

La consommation d'alcool et/ou de stupéfiants y est également strictement interdite.

L'utilisateur s'engage aussi à respecter les règles d'usage suivantes :

- Introduire des objets illicites ou dangereux,
- Consommer nourriture et boissons dans l'espace du matériel.
- Entrer dans les lieux en état d'ébriété,
- Avoir un comportement irrespectueux envers le personnel et les autres usagers,
- L'introduction de toute personne non inscrite,
- L'introduction d'un animal,
- Exercer une activité d'ordre commerciale sans autorisation.

Afin d'éviter toute nuisance sonore, les portes intérieures et extérieures doivent être impérativement fermées lors des temps de répétition.

Passé minuit, en cas de plaintes du voisinage, seule la responsabilité de l'utilisateur sera mise en jeu.

Dans l'intérêt de leur santé, les utilisateurs s'engagent à travailler dans des puissances sonores raisonnables et à suivre les conseils du régisseur lorsqu'il leur sera demandé de limiter celles-ci.

#### **Art 4 : Respect du matériel mis à disposition**

Le matériel mis à disposition est composé d'une batterie, d'un ampli basse, d'un ampli guitare acoustique, de 2 amplis guitare électrique, et d'une sono avec table de mixage, micros et divers accessoires. Une fiche technique très complète du studio est disponible sur le site de La Tangente.

L'utilisateur est invité à demander conseil au régisseur de studio, dans le cas où il ne saurait pas se servir du matériel mis à disposition, pour une formation. Par ailleurs, le groupe est vivement encouragé à faire appel au technicien son, sous réserve de sa disponibilité, pour tout autre conseil technique et/ou artistique.

Il est interdit d'apporter toute modification technique à ce matériel, propriété de la MJC Picaud, et se doit après chaque répétition de le replacer dans son état initial.

L'utilisateur doit prévenir le régisseur sur place en cas de dysfonctionnement du matériel ou problème constaté.

#### **Art 5 : Assurance du matériel**

La MJC a souscrit une assurance couvrant les risques courants (dégâts des eaux, vols extérieurs, incendies...). Elle n'est en aucun cas responsable du matériel de l'utilisateur, et des dégradations occasionnées par la mauvaise utilisation de son matériel par l'utilisateur.

L'utilisateur ou son responsable (pour les personnes mineures) doit donc couvrir les risques de vols, pertes, détérioration, quelque soit la cause ou la nature, de son matériel.

#### **Art 7 : Réservations des créneaux / annulations**

La réservation des créneaux peut se faire tout au long de l'année scolaire (de septembre à juillet). Elle doit se faire auprès du régisseur, après avoir souscrit à une adhésion à la MJC Picaud ou à l'un de ses partenaires.

Les créneaux de répétition se découpent en plages de 2h et de 3h, incluant le temps d'installation et de démontage.

Un groupe ne peut pas réserver une plage horaire plus de 3 mois à l'avance, renouvelable une fois. Au bout de 6 mois, celui-ci s'engage à céder le créneau qu'il occupait si un autre groupe ou le régisseur lui en fait la demande. Dans le cas contraire, il pourra refaire une réservation pour les 3 mois suivants.

Un créneau réservé est un créneau payé. En cas de non-paiement, le régisseur ne pourra en aucun cas être tenu responsable pour tout changement dans le planning.

Le samedi est réservé uniquement pour des répétitions occasionnelles ou des enregistrements, afin de permettre à des groupes d'utiliser occasionnellement le studio sur des durées plus longues (maximum 8h).

En cas d'annulation d'une répétition, le responsable du groupe doit avertir le régisseur de studio au moins 48h à l'avance, sous peine de sanctions (cf. art. 10). Tout créneau non utilisé est entièrement disponible pour la MJC Picaud.

#### **Art 8 : Forfaits et tarifs\***

Les tarifs sont tout public et sont les suivants (en plus de l'adhésion à la MJC Picaud ou ses partenaires) :

**Répétition** : 6 euros / heure.

**Enregistrement** : réservez pour l'enregistrement de votre groupe le nombre d'heures que vous souhaitez, selon la disponibilité du studio. Tarif : 10 euros / heure. Durée maximum d'une session par jour : 8h.

Des frais supplémentaires peuvent s'ajouter au tarif de base (frais de mastering, locations, gravures CD...). Veuillez demander au régisseur un devis personnalisé avant vos enregistrements au studio.

Rappel : la carte d'adhésion à la MJC Picaud est obligatoire pour tous les membres du groupe. Elle est de 16€ pour les adultes, 8€ pour les moins de 25 ans, et 23€ pour les familles.

**Art 9 : Utilisation de l'Internet Wi-Fi**

Un réseau Wi-Fi sécurisé est disponible gratuitement au studio. Demandez le code d'accès au régisseur. L'utilisation est réservée exclusivement à la consultation de sites traitant de musique ! Le régisseur se réserve le droit de restreindre l'utilisation de ce réseau et de bloquer l'accès à certains sites ou à certains utilisateurs. Le code sera changé régulièrement.

**Art 10 : Sanctions dues au non-respect du règlement intérieur**

Dans le cas où l'utilisateur ne se rendrait pas à une répétition et en oublierait de l'annuler au moins 48h à l'avance, le montant de la répétition est dû.

Pour tout non-respect au règlement intérieur, la MJC Picaud s'autorise à sanctionner l'utilisateur en fonction de la gravité des actes constatés, par la facturation, l'exclusion temporaire, et/ou la radiation définitive du studio.

A Cannes, le .....

Nom : .....

Prénom : .....

Signature (*précédé de la mention lu et approuvé*),

**Annexe 1 : Fiche à remplir par le responsable (pour les personnes mineures)**

Je soussigné, ..... ,  
représentant la structure partenaire suivante : [MJC Picaud] [MJC Ranguin] [MJC Giaume]  
[CRD Cannes] (*razer les mentions inutiles*),  
certifie qu'il est responsable moralement et financièrement de la personne mineure suivante :  
..... afin que celle-ci jouisse pleinement de l'utilisation  
du studio de musique de la MJC Picaud. Le responsable s'est assuré de disposer des  
autorisations parentales et s'engage à assumer les réparations en cas de dégâts matériels  
constatés.

Date et lieu :

Signature :

# Studio de répétition

MJC Picaud,  
23 av Docteur Picaud, 06400 Cannes  
tél : 04 93 06 29 90  
www.mjcpicaud.com  
facebook.com/mjc.picaud  
twitter.com/MJCPicaud



## Annexe 2 : informations utiles

Votre contact direct au studio : **Raphaël GARY**

**Mail :** [studio@mjcpicaud.fr](mailto:studio@mjcpicaud.fr)

### **Téléphones :**

MJC Picaud (demander Raphaël) : 04.93.06.29.90

Studio de musique : 09.50.48.39.27 (laissez un message si indisponible)

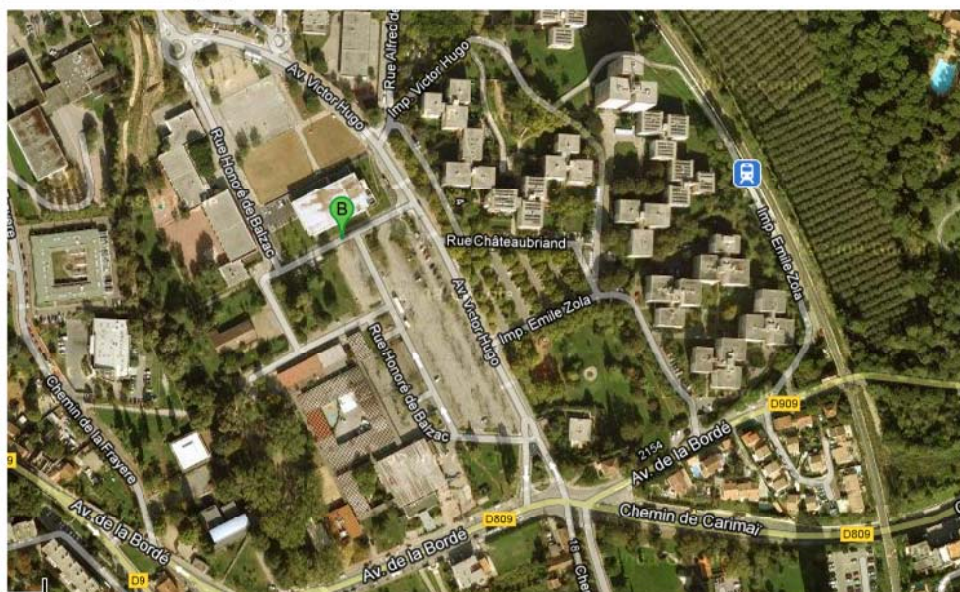
### **Adresse du studio :**

ESPACE RANGUIN

19, avenue de Victor Hugo

06150 CANNES LA BOCCA

### Plan d'accès : (B)



### **Adresse de la MJC Picaud (lieu des inscriptions) :**

MJC PICAUD

23, avenue du Docteur Raymond Picaud

06400 CANNES